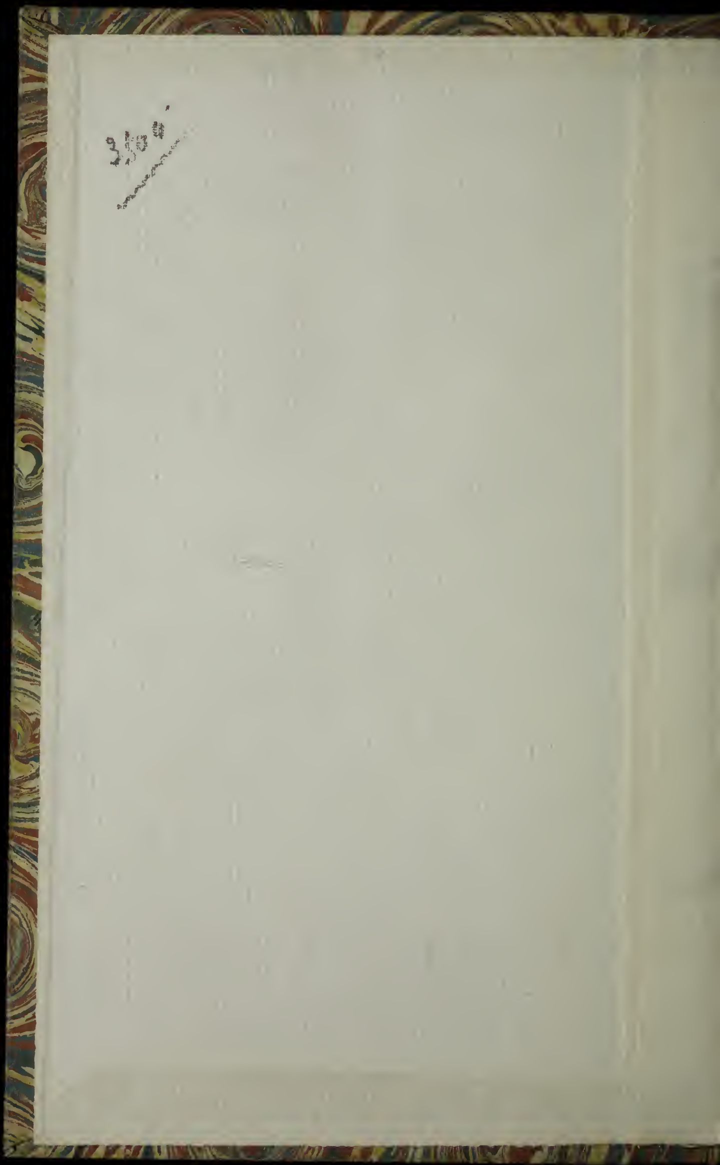
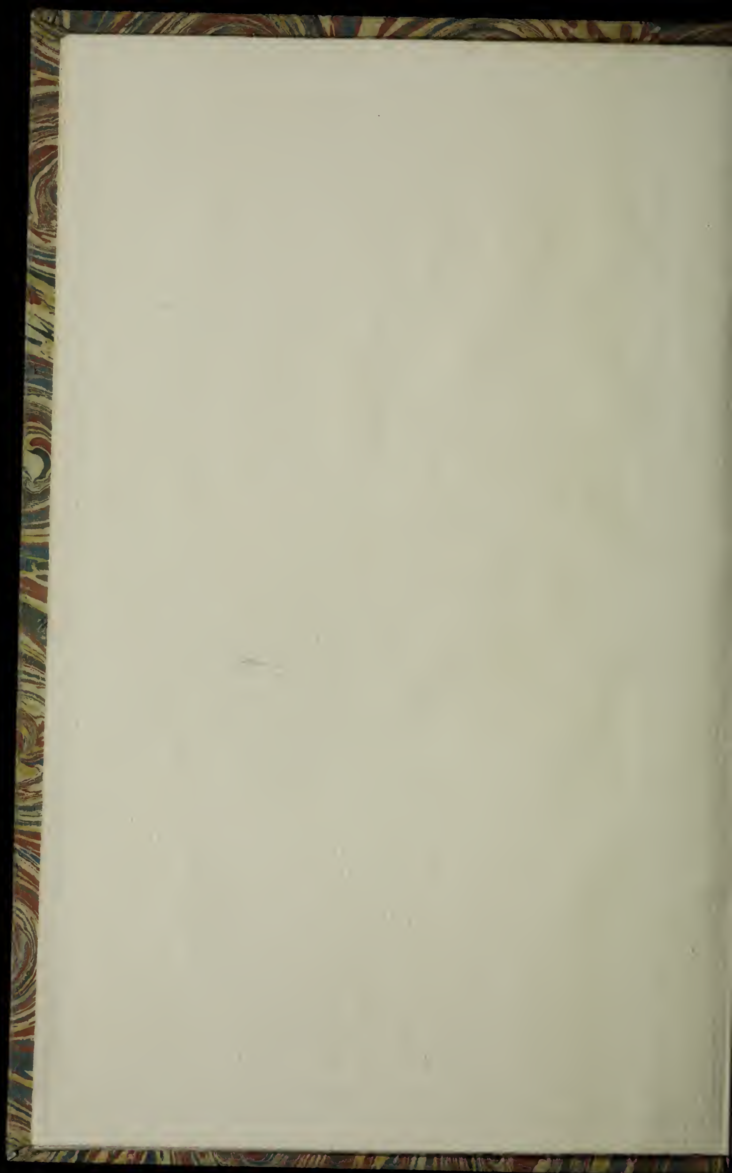
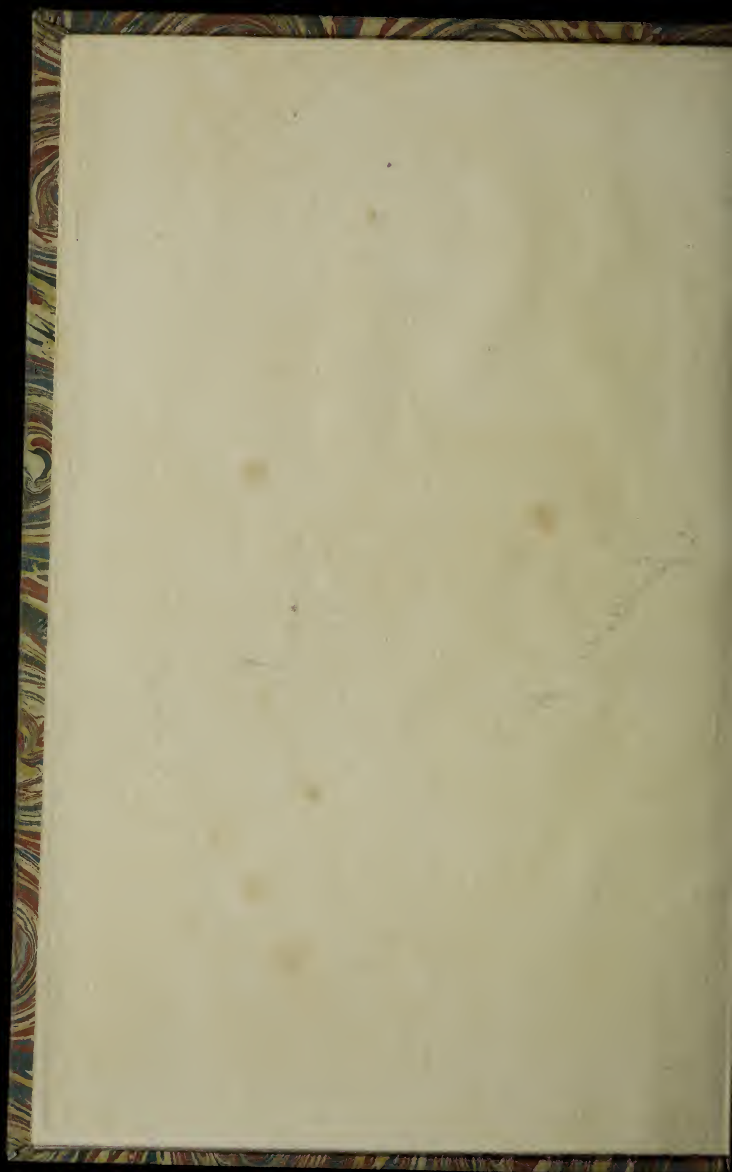










# LETTRE D'VN GENTIL HOMME FRANcois, escrites à Tours, le 29. Auril. 1589. Enuoyees à vng Seigneur Catholique de la ville de Paris.

*Contenant au vray, l'estat & succez des entreprinses, de Henry de Valois, contre l'Eglise Catholique: & la Tyrannie par luy exercee sur les Catholiques de Tours.*

Pour seruir d'exemple, aux villes qui le receuront.



*A PARIS.*

PAR ROLIN THIERRY.

M. D. LXXXIX.

# LETTRE D'VN GENTIL HOMME FRANcois escripte à Tours, le 29. Auril 1589. & enuoyee à Paris a vng sien amy sur ce qui s'est passé en France, depuis le massacre & emprisonnement des Princes & Seigneurs Catholiques iusques audit iour 29. Auril.



Onsieur le peril ou ie voy la religion Catholique, si Dieu par sa saincte prouidence n'y tend la main, me font vous escrire ceste presẽte, par laquelle vous cognoistrez l'affection q̃ i'ay au biẽ de ma patrie, & au soulagement du pauure peuple, miserablement affligé, tant par les desordres de ces guerres ciuiles, q̃ par le mauuais mesnage du Roy, qui me fait croire qu'il est impossible que iamais il se remette en authorité, veu les grands & puissans ennemis qu'il à acquis despuis les massacres de Bloys, qui ont esté commis auec autant d'iniustice que la cause des Princes auoit de fidelité en soy, & neantmoins il semble : que par vng secret iugement de

Dieu il ayt les yeux bandez à ſa propre ruine. Car il n'a iamais monſtré, qu'il eut aucun remors de conſcience, d'vn ſi grãd forfaict, qu'au contraire: il a recompensé les aſſaſsinateurs, de tout ce quil à peu, ayant faict le Gaſt Cappitaine du chaſteau d'Amboiſe, la Baſtide Colonnel d'vn regiment de gens de pied, & l'Archãt eut l'argent qui prouint de la vente des meubles de Monſieur le Cardinal de Guiſe, les Conſeilliers du meurtre, qui eſtoyent au cabinet, ont eu part a ce gaſteau, tant qu'il a eſté au pouuoir du Roy de les recompenſer. Car les villes vnies ſe garderõt bien de cõmettre leurs biẽs, a la garde de celuy qui en à eſté ſi mauuais adminiſtrateur. Neantmoins Cypierre, eut ſix mille eſcus quand il partit, auec d'Antragues, pour aller aſsieger Orleans, où il à faict tant de proueſſes, que s'il ne les augmente il ne ſera iamais mis au rang des neuf Preux. Car ils furent cõtraints de leuer le ſiege, auec vne grãd honte, auſsi a la verité l'ẽtreprinſe eſtoit temeraire, veu qu'Orleãs eſt baſtãt pour ſouſtenir vng ſiege de trente mille hommes, Ie vous laiſſe a pẽſer, que pouuoiẽt

faire

faire deux mille hõmes,la plusſpart tous nudz,desſquelz les habitãs ſe mocquoyẽt & faiſoient tous les iours trois ou quatre ſorties,a leur veue, auec cinquante cuiraſſes, & deux cens arquebuſiers. Vous pouuez voir par cela quel ſuccez a eu le cõſeil de d'Antragues, qui auoit promis de rendre Orleans,a la deuotion du Roy vingtquatre heures apres le maſſacre. I'ay ſceu du ſecretaire Reuol , que le Roy enuoyoit Alfonce Corſe a Lyon, pour executer quelque braue entrepriſe, laquelle deuoit eſtre teue, iuſques apres lexecution d'icelle,pour recompenſe de laquelle ſa Majeſté. ( voyci ces propres mots) luy donneroit le gouuernement de Lyonnois, & l'eſtat de Mareſchal de France, duquel le Mareſchal d'Aumont ſe vouloit deueſtir,ſouz le bon plaiſir du Roy. Il en couruſt de diuers bruits en ceſte Cour auſquels ie n'adiouſte foy,ſinon en tant quils ſont conformes a ce qui eſt aduenu deſpuis,les vns diſoyent que ceſtoit pour aſſaſsiner Monſieur de Mayenne , les autres que c'eſtoit pour ſe ſaiſir de Lyon , meſmes que pluſieurs des Citoyens qui y auoyent commandement

eſtoyent

eſtoyent de l'entreprinſe : le Roy s'y deuoit rendre quelques iours apres, pour donner ordre diſoit-on aux affaires du Dauphiné, & de Languedoc, d'autres & plus probablement, diſent que le Roy faiſoit eſtat de Lyon, plus que de ville de ſon Royaume, & qu'icelle eſtant maintenue en deuoir, les autres prochaines y prendroyent exemple, & leſperance que les Politiques d'icelle luy en auoyent dõnée, adouciſſoit la faſcherie quil auoit de l'vnion des villes de Paris, Rouen, Amiens, Orleans, & autres bonnes villes deſquelles il ne peut eſperer aucun ſecours. Ioinct que eſtãt a Lyon, il pouuoit auoir de grandes commoditez pour l'acheminement de ſes affaires. Premierement il pouuoit faire quelques fons de deniers, tant de ceux de la Doane que de la recepte generale, outre l'argent quil euſt leué par force ſur les habitans, principalement ſur les plus gens de bien & les plus zelez a la Religion Catholique, qui ont eſté baptizez par luy du nom de Guyſars, & Ligueurs. Il neſtoit pas loing du Dauphiné d'ou il pouuoit tirer ſecours, du Paſſage, & le Barõ de la Roche

ſe

ainct Iean douziesme. Dauantage ces paroles du mesme Sauueur se rapportét à ce que dessus, quand il dit. Maintenãt le Prince du monde sera chassé dehors, au mesme chapitre 12. de S. Iean. Souz le nom duquel Prince du monde est entendu le Diable, cõme nostre Seigneur le declare en sainct Iean dixiesme & 14. chapitre. Ce que prouue & demonstre apertement monsieur sainct Iean, à sçauoir que souz ce nom de Prince du mõde, le Diable est entendu, duquel les œuures & Royaumes serõt destruits & renuersez par nostre Seigneur, quand il dit en sa premiere Canonique troisiesme chapitre. Le fils de Dieu, dit-il, s'est monstré, & est venu pour destruire les œuures du Diable. Or ceste principauté du Diable deuoit estre destruite, & aneantie par nostre Sauueur, en vertu de sa passion, laquelle deuoit estre faicte en la croix, selon qu'il auoit esté predit par le Prophete Esaie, Et la principauté, dit-il, a esté faicte sur son espaule en Esaie 9. chapitre. Or quand le Diable s'est apperceu, & a cogneu que son empire & principauté deuoit de brief pré-

dre fin, il a commencé à traicter plus cruellement & rudement ceux sur lesquels il regnoit & auoit domination, ayans ce merité premierement par leur faute & deprauation, & comme estans desesperez, & enfans de desespoir & de tenebres, il a exercé sa fureur en leur endroict, sans aucune misericorde, pitié & relasche: d'autant que quant à luy il n'a aucune repentance des crimes, & excez qu'il a commis sans nombre, & aucune mesure: & ce qu'il en a fait, c'estoit afin de les induire à se retirer de leur Createur, par ceste violẽce & tourmens, pour auoir des compaignons en meschanceté, & les faire tres-bucher auec luy aux peines eternelles, n'estoit que Dieu les regardast en pitié, & les fist reuenir en leur bon sens apres leur aueuglement & deprauation. D'où viẽt que nous lisons souuent dans le volume & registre des sacrez Euangiles, que les Diables ont dit à nostre Seigneur: Pourquoy estes vous venu nous tourmenter deuant nostre temps? en S. Matth. 8. leur faisant mal de sortir hors des corps de ceux qu'ils possedoient du droict.

droict. Et ce sont les voix & paroles qu'ils tenoient, quand par la puissance & commandement de nostre Sauueur, il falloit qu'ils quittassent les personnes qu'ils possedoient, les ayant pris en possession, comme dit est, à l'occasion de leurs pechez, à ce que toutesfois quant est de la part de Dieu, qui permettoit aux Diables le posseder afin q̃ leur esprit fust sauué, ainsi q̃ vo⁹ lisez, qu'en la primitiue Eglise, monsieur S. Paul en a liuré aucũs en la puissance du Diable, quãt au corps, afin de sauuer leurs ames: Dieu par sa prouidence permettant le tout, afin que tel tourment leur ouurist l'entendement, & qu'ils reuinssent à soy si d'auenture ils n'estoient du tout donnez en sens reprouué. Les Diables pour lors deschiroiẽt les corps de ceux qu'ils possedoient : Pourautant qu'il falloit que bõ gré, mal gré, ils quittassent leurs hostes, qu'ils ne les trauaillassent plus, & ne prissent plus possession d'iceux, & disoient ou biẽ heurloient vsans de ces mots à nostre Seigneur, nous sçauons que vous estes fils de Dieu, en S. Matth. 8. sainct Marc 3. & 5. & sainct Luc 4. Or

comme ainsi soit que les iniques, impies & meschãs, ont le Diable pour leur Capitaine & conducteur, ainsi qu'enseigne monsieur S. Gregoire le grand, Homelie seiziesme sur les Euangiles, & sont appellez ses enfans ceux qui s'addonnẽt à impieté & meschanceté, c'est pourquoy aussi ils tiennent de luy en leurs actions & deportemens presque tousiours, & nommément en ce qu'ils s'estudient molester & trauailler les gens de bien, & bons seruiteurs de Dieu.

Or il faut sçauoir & apprendre vne reigle, que tout ainsi comme d'autant plus que quelques-vns approchent de Dieu, ils sont rendus & faits semblables à iceluy, & l'ensuyuent les vns plus que les autres, selon qu'ils sentent en leurs cœurs estre faicte vne fontaine de ceste eauë viue, de laquelle parle nostre Seigneur en S. Iean quatriesme chapitre, afin que leur conuersation soit au ciel, & qu'ils estiment estre vn bien que d'estre ioincts auec Dieu, au Psal. 72. & sauourer les choses cœlestes, non celles lesquelles sont sur la terre, comme dit sainct Paul aux Colo-

ſiens 3. Auſſi d'autant qu'vne perſonne approche du Diable & ſe ioint à iceluy, il receuera ſes influences & ſera imbué de ſa doctrine, il l'enſuiura, il demonſtrera qu'il ſera de ſon party, & ſera ſemblable à iceluy. Laquelle choſe combiē que ſans aucune doute l'on puiſſe apperceuoir & deſcouurir en toute perſonne priuee: ce neantmoins on l'apperçoit mieux, & ſe deſcouure plus manifeſtement és grands, leſquels comme ainſi ſoit qu'ils ont receu de la part de Dieu, plus que les autres hommes, & ont plus de charge, laquelle Dieu leur a baillée & cōmiſe, certainement ils deuroient plus ſoigneuſement chercher l'alliance de Dieu, & ſe ioindre auec iceluy: car d'autant plus qu'ils ſont chargez, & ont plus receu, ils ont plus à rendre compte en S. Luc ſeptieſme. Que s'ils s'oublient tant, & que l'entendement leur defaille en ce cas, eſtans ſemblables à ceux deſquels parle Dauid au Pſalme 106. pour s'amuſer à debattre de leurs grandeurs, tant qu'ils ne prennent garde à ce que dit le meſme Dauid: Et vous maintenāt Rois entendez, ſoyez apris qu'eſtes Iu-

ges de la terre, ſeruez à Dieu en crainte, & vous reſiouyſſez en iceluy auec tremeur, au Pſalme deuxieſme : Et ce qui eſt eſcrit aux Prouerbes huictieſme: Par moy les Rois regnent, & que le treshaut a la domination ſur le Royaume des hommes, en Daniel quatrieſme, & qu'il donne iceluy à qui luy plaiſt, & que Dieu eſt le Roy des Rois, & le ſeigneur des Seigneurs, en l'Apocalypſe 19. certainement à faute de conſiderer ces choſes cy deſſus mentionnees & autres ſemblables, d'autant qu'ils euſſent eſté proches de Dieu, & plus aggreables, prenans garde à ce que deſſus, au moyen d'vne bonne & ſaincte vie, telle qu'il appartiendroit bien à leur eſtat, & qu'ils euſſent eſté aggreables à iceluy, ils s'eſloignẽt, & ſont hays d'iceluy, & luy ſont odieux. D'où vient que n'eſtãs iouyſſans de ce biẽ duquel eſtoit iouyſſant le ſainct perſonnage Dauid, qui diſoit à Dieu: Seigneur, vous auez tenu ma main dextre, & vous m'auez conduit ſelon voſtre volonté, au Pſalme 72. ils ſont tenus captifs du Diable, pour eſtre conduits par iceluy ſelon ſa volõ-

té, comme ceux desquels parle mõsieur sainct Paul, en la seconde à Timothee, chapitre second. Entre lesquels à bon droict, & nõ à faux tiltres & enseignes, vn Henry de Valois troisiesme de ce nom, jadis Roy, & cruel tyran de la France, a tenu l'vn des premiers lieux & rancs, & on ne luy fera tort, quand on dira de luy qu'il a esté le fils aisné du Diable, en la maniere que monsieur S. Polycarpe Euesque de Smyrne, & Disciple de sainct Iean l'Euangeliste, a dit à Marcion l'Heretique, Ie te recognois pour le fils aisné de Sathan. Car comme ainsi soit que ce Henry de Valois ait esté autrefois le fils aisné de nostre mere saincte Eglise, s'il faut auoir recours à ses ancestres Rois, qui ont esté ainsi appellez, tenus & reputez par nos saincts Peres les Papes, pour auoir les premiers entre les Rois receu la foy Catholique, comme pour exemple nous pouuons mettre en jeu le premier Roy Chrestiẽ de France, nommé Clouis, ceste foy ayant esté entretenue soigneusement, par ceux qui ont esté apres luy Rois, iusques à Henry de Valois: certainemẽt

puis qu'il a effacé ceste prerogatiue, & l'a foulée aux pieds, n'en a tenu cõpte, l'a mis en oubly, adherant aux Heretiques, les fauorisant plus que les Catholiques, desquels toutesfois il auoit iuré qu'il seroit le protecteur, lors qu'il fut couronné & sacré Roy, constituant mesmes vn heretique pour son Lieutenant, pour aller en guerre contre iceux Catholiques & seruiteurs de Dieu, & que son visage est deuenu plus noir que les charbons, faisant choses abominables, dont le ciel en soit estonné, la terre tremble & fremisse, la mer entre en furie, & l'air soit tout couuert de nüage & se cache, qui sera celuy qui ne recognoistra qu'il doit estre appellé le fils aisné de Sathan? Et pour dire la verité, il s'est grandement esloigné & retiré de Dieu, banny & estrangé, & s'est rendu proche du Diable, & ioinct à iceluy, comme il en a donné tesmoignage, & fait preuue par ses actes, comme il est aysé à descouurir, mesmes par ceux qui ne voyent pas beaucoup clair, qui sont stupides, lourds, & qui vont à tastons, comme l'on dit, en plein midy. Si bien

qu'à bon droict & sans luy faire tort & iniure, nous luy pouuons dire ce que nostre Seigneur disoit aux Iuifs, Tu as le Diable pour ton pere, & fais les œuures d'iceluy, en sainct Iean huictiesme. Or pourtant qu'il n'a eu aucune repentãce de toutes les choses trop cogneuës au scandale & mescontentement d'vn chacun, lesquelles il a fait les continuãt iusques à la mort, tant qu'il faisoit son compte de se baigner dans le sang des gens de bien, nommément des habitãs de la ville de Paris, desquels il en auoit vn bon nombre escrits par nom, & surnom, des plus signalez, qui deuoient estre executez vers le troisiesme Aoust, de ceste presente annee. C'est pourquoy il a merité d'estre traicté de nostre Dieu en la façon qu'a esté vn Pharon cruel tyran, & persecuteur des enfans d'Israël peuple & seruiteurs de Dieu, duquel il a esté imitateur sans aucune misericorde & relasche. C'est qu'il a merité d'estre endurcy, au moins que Dieu l'a priué de sa grace, ores qu'il luy ayt presenté sa grace souuentesfois, apres les excez & offenses estranges qu'il a commis as-

ſez cogneuës , & leſquelles il n'eſt beſoing de mettre en auant, & qu'il peut eſtre pour ce regard iuſtement mis au ranc de ceux deſquels il eſt parlé par Dauid , au Pſalme 80. referant les paroles de Dieu. Ie les ay dit-il laiſſé ſelon les deſirs de leurs cœurs , ils chemineront ſelon que bon leur ſemble. Item il a merité que la parole du meſme David s'adreſſe à luy telle qu'il tient du peſcheur endurcy, & delaiſſé de Dieu. Dieu,dit-il, a eſté irrité par le pecheur, d'où vient qu'il le laiſſera à l'abandon, & fera ſemblant de n'auoir point ſouuenance de ſes fautes,au Pſalme 9. Qui a fait qu'ayant imité le Diable au peché d'obſtination & meſchanceté , qu'il la auſſi enſuyui en cruauté , & dur traictement qu'il a fait des gẽs de bien, & ſupplices eſtranges , ſouz l'ombre qu'il ſe ſont oppoſez à ſes mauuais & damnables deſſeins. Ce qu'il a fait & exercé, d'autant plus cruellemẽt qu'il s'eſt douté qu'eſtant mal venu de ſes ſubiects , il ne pouuoit plus long temps regner. Si bien qu'à ceſte occaſion bien à propos nous luy pouuons accommoder & approprier

proprier les paroles, que mõsieur sainct Iean l'Euangeliste dit du Diable, pour vne pareille occasion & consideration; puisques comme en plusieurs choses aussi en celle-cy il l'a imité. Ces paroles sont escrites en l'Apocalypse douziesme, où il est dit. Malheur sur la terre, & sur la mer, car le Diable est descendu vers vous, ayant vn grand courroux, sçachant qu'il à peu de temps. Car cest Henry, se representant comme ce meschant Diable & Sathan, & comme ce tres-cruel & miserable Antiochus, duquel il est parlé au liure deuxiesme des Machabees chapitre neufiesme, les maux qu'il a exercé à l'endroict de ses subiects, & seruiteurs tres-fideles, ores qu'il n'en ayt esté par eux occasionné de les traicter ainsi, & que pour tel traictement il s'estoit acquis la hayne de tous les gens de bien, & qu'il meritoit aussi estre priué de sa couronne & sceptre, & qu'il fust chassé comme indigne de regner, & viure en quelque lieu retiré, ou bien d'estre enuoyé en exil, & d'estre puny rigoureusement, selon qu'il en seroit aduisé par ceux à qui il

appartient d'aduiser de telles choses. Considerant dis-ie, qu'il ne pouuoit plus gueres regner selon le droit, entant qu'il pouuoit auoir leu ce qui est escrit en Ieremie 13. Dites au Roy & à celle qui domine, humiliez vous, assisez vous, & vo⁹ couchez en terre: pource que la couronne de vostre gloire descēdera de vostre chef, pour se moquer de ses sujets, a trouué plusieurs moyēs propres pour s'en seruir, afin de les trauailler, si qu'vsans de tels moyens il affoiblist leurs entendemens pour les encliner, faire tomber & ranger à son party & volonté: ou bien s'il ne le pouuoit, que pour le moins il receust (comme il se persuadoit & faisoit à croire) quelque allegement & diminutiō de sa douleur, voyāt ses subiects affligez & tourmentez, & qu'il prist quelque consolation, & eust resiouyssance, voyāt iceux endurer comme les meschans ont cela de propre que de se resiouyr, quand ils ont mal fait, & se delectent és choses tres-mauuaises, au Prouerbes 2. Ce qui est manifeste & tout euident en ce cruel Empereur Neron, lequel souhaitoit que

toute la ville de Rome ne fut qu'vn feu, & que tous les Citoyens n'eussent qu'vne teste: afin qu'il les decolast tout d'vn coup, prenant plaisir à veoir telles & semblables choses. Outre toutes les choses susdites, nous remarquons qu'vne autre prophetie a esté accomplie en nostre Henry, laquelle est tiree des escrits de Aimonius le Moine, ancien Escriuain de nos Rois, lequel dit entre autres choses ce qui s'ensuit. A donc, dit-il, Chelderic quatriesme Roy François, retourné de Turinge, où il auoit enuiron huict ans attendu la digestion du maltalent de sa noblesse, fut tantost suiui par la Dame Basine, femme de son hoste, le Roy Bissin de Turinge, laquelle interrogee par luy, sur l'occasion de sa venue, respond ainsi. Sire ta vertu cogneuë, m'ameine icy rechercher ton accointance: & sçaches que quand bien ie penserois trouuer au bout du monde meilleur mary que toy, la difficulté du voyage ne m'en retarderoit la queste. Alors Childeric admirant la generosité de ceste Princesse, nõobstant le droit d'hostelage l'espouse. Mais la premiere

nuict qu'ils furent couchez ensemble, elle luy persuade s'abstenir pour l'heure des priuautez de mariage, & s'en aller à la porte de son palais, pour luy reuenir dire ce qu'il auroit apperceu, Childeric l'ayant creuë, tout espouuanté luy rapporte auoir veu passer les semblances affreuses de plusieurs grands animaux, comme Leopards, Licornes & Lions, Bassine le reconforte & renuoye encores deux fois, si qu'à la seconde luy apparurent deux Ours, & des Loups, & à la troisiesme des chiens, & force petites bestes, qui s'entre-deschiroient. L'aube du iour leuee, elle luy declare l'intention de telles apparitions, asseurant la premiere prefigurer leur fils aisné, qui excell .. oit en puissance & vertu: La seconde leur posterité qui deuoit estre fournie d'hommes forts valeureux, & conuoiteux de conquester: La troisiesme, auant monstrer par les chiens animaux paillards, & de petite force, l'impudique lascheté de ceux, qui sur la fin obtiendroient le Royaume, & par les bestes menues, la populace emancipee de la crainte des Princes, laquelle par-

tiſant auec les grands mutinez, s'entre-maſſacreroit à credit. Or qu'il ne ſoit ainſi que ceſte viſion, predictiõ ou prophetie, ne ſoit accomplie en noſtre tyrã Henry de Valois, la choſe eſt plus claire que le iour, tant que n'auons occaſion d'en douter, ſi nous faiſons recherche de ſa laſciueté desbordee, & fort laſche. Dauantage nous pouuons veoir eſtre exprimee en ce meſme Henry de Valois, de poinct en poinct les mœurs de Iulien l'Apoſtat Empereur, qu'a remarqué monſieur ſainct Gregoire Nazianzene, comme il eſt recité au ſeizieſme liure de l'hiſtoire tripartite chap. deuzieſme. Ce que i'ay, dit ce ſainct perſonnage, pris garde ſur luy, ç'a eſté que ſes mœurs eſtoient inconſtãces, & qu'il eſtoit exceſſif outre meſure, car ie ne remarquois en iceluy aucun ſigne qui fut vtile, il auoit la teſte leuee, ſes eſpaules n'eſtoient arreſtees, ſes yeux ne faiſoient que trotter & regarder çà & là furieuſement, ſes pieds ne pouuoient eſtre arreſtez en place, il eſtoit iniurieux, cõtempteur & moqueur, il ne faiſoit que rire en bouffant. Il accordoit & nyoit en-

ſemblement vne meſme choſe, il n'y a uoit aucune raiſon en ſes propos, il faiſoit des demandes & interrogatiõs mal à propos, & reſpondoit auſſi tout de meſmes, quãd il eſtoit interrogé. Alors ayant veu toutes ces cõtenances & cõplexions, ie d'y tels propos. O quel mõſtre nourriſt la republique des Romains? Que ſi nous voulõs de poinct en poinct regarder les geſtes & complexions de noſtre Henry, nous trouuerons qu'il n'en deuoit gueres de retour à ce Iulien l'Apoſtat cy deſſus mentionné, pour le moins depuis deux ou trois ans, qu'il eſt venu ſur ſes derniers iours, & nommément depuis le maſſacre des Princes par luy fait. Nous remarquerons pour la concluſion, que pour auoir telles complexions, & pour n'auoir pris garde à l'aduertiſſement que donna iadis monſieur S. Remy, Archeueſque de Reims, au premier Roy Chreſtien de Frãce nõmé Clouis, il a en fin perdu la vie, & ſa couronne, ores qu'il l'euſt perdue iuſtement auant la mort. Or ceſt aduertiſſement eſt tel, comme nous trouuons par eſcrit en la vie de ce ſainct perſonnage,

diſant ainſi au ſuſdit Roy Clouis, par eſprit de prophetie, comme rempli du ſainct Eſprit, à ſçauoir tout ce qui leur deuoit aduenir, & à leur ſemence & poſterité, comment leur dite poſterité par ſucceſſion agrandiroit, & gouuerneroit honorablement le Royaume, & exalteroit la ſaincte Egliſe, & qu'elle auroit la iouyſſance de la dignité Romaine, & la iouyſſance de tout Royaume, qu'elle obtiendroit des victoires contre les aſſauts & courſes des autres netions, ſi d'auanture iceux ne forlignaſſent de la vertu, ils vinſſent à delaiſſer & quiter la voye & ſentier de verité, & vinſſent à ſe gliſſer par infinis deſtours de vices, au moyen deſquels la diſcipline & maniere de viure Eccleſiaſtique, eſt meſpriſee & foulee aux pieds, & par leſquels Dieu eſt offencé, auec ce que les Royaumes ſont ruinez & deſtruicts, & tranſportez de Royaume en Royaume. Ie pourrois adiouſter pluſieurs autres choſes particulieres & bien remarquables, pour repreſenter les mœurs de celuy duquel nous parlons: mais d'autãt que ie crains d'ennuyer le Lecteur, ie m'en deporte-

ray: ores que ce fust seulement pour faire dauãtage auoir en horreur la cruauté du susdit. A laquelle cõme ainsi soit que Dieu ayt voulu mettre fin miraculeusement, ne laissant la verge, & puissance du pecheur & tyran, sur le lots des bons & gens de bien, de peur qu'ils n'estendissent leurs mains à iniquitez, par les cruautez & tyrannies du susdit: ainsi cõme remarque Dauid au Psalme 124. nous le remercirons bien-humblemẽt, faisans le deuoir de l'en recognoistre, au moins mal qu'il nous sera possible en bien viuant, pour auoir sa grace en ce monde, & Paradis en l'autre. Ainsi soit-il. Fait le 21. Aoust, 1589.

FIN.

